



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 13 février 2020

# Inondations et coulées de boue 2019 : la commune de Bois-de-Céné reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 27 janvier 2020 n°NOR : INTE2002329A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0037) le 13 février 2020 reconnaît la commune de Bois-de-Céné en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 26 novembre 2019 au 27 novembre 2019.

Les personnes concernées disposent d'un délai **de dix jours** à compter du 13 février 2020 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041567351&dateTexte=&categorieLien=id>

